



Le 25 septembre 2019

**RAPPORT**

**SUR LE PROJET DE LOI N° 997**

**PORTANT FIXATION DU BUDGET RECTIFICATIF 2019**

(Rapporteur au nom de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale :

Monsieur Balthazar SEYDOUX)

Le projet de loi n° 997 portant fixation du Budget Général Rectificatif de l'Etat pour l'exercice 2019 a été déposé au Conseil National le 28 juin 2019. Comme il est d'usage, la Commission des Finances et de l'Économie Nationale a débuté son examen sans attendre son renvoi officiel en Séance Publique.

L'étude de ce projet de loi a donné lieu à la préparation, en Commission, de 53 questions, communiquées au Gouvernement le 12 juillet 2019. Les réponses du Gouvernement à ces questions ont été reçues le 5 août 2019 et ont été débattues, lors de deux séances privées, qui se sont tenues les 10 et 12 septembre 2019.

En introduction de son propos, votre Rapporteur tient à rappeler que le Budget Rectificatif est l'occasion de procéder à un ajustement des crédits budgétaires alloués à chaque politique publique et à chaque service de l'Etat, dans le but de faire face à des dépenses qui n'ont pas pu être anticipées lors du Budget Primitif, et d'affiner les prévisions de recettes et de dépenses.

Ce temps fort de la vie politique permet de faire un bilan à la rentrée, des actions menées par le Gouvernement, pour lesquelles des crédits ont été votés par l'Assemblée lors du Budget Primitif, et de débattre des sujets d'intérêt général pour le pays.

Lors de ces séances budgétaires, il s'agit aussi de faire le point sur les sujets qui comptent pour les Monégasques et les résidents. Par leur implication et leurs propositions, les élus souhaitent que les attentes légitimes de la population soient mieux prises en compte dans la politique menée par le Gouvernement. Ils sont là pleinement dans l'application de la Constitution, puisque son article 66 prévoit que la loi implique l'accord des volontés du Prince et du Conseil National. Cet article s'applique à toutes les lois et donc bien évidemment aux lois de budgets, qui sont le moment d'évaluer l'ensemble des politiques publiques qui se retrouvent dans les dépenses et les recettes du Budget de l'Etat.

Notre Assemblée a ainsi le pouvoir et le devoir de faire valoir les positions des Monégasques et des résidents, pour peser sur des dossiers majeurs, dont les dépenses sont inscrites au Budget.

Nous tenons, tout d'abord, à rappeler combien notre pays est exemplaire dans bien des domaines.

Les Monégasques et les résidents bénéficient d'un modèle social que beaucoup de pays nous envient et d'une réussite économique exceptionnelle dans le monde, favorisée par la stabilité de ses Institutions, auxquelles tous les élus des Monégasques sont attachés.

Si le rôle du Conseil National est de souligner les progrès déjà accomplis sur des sujets majeurs, tels que notamment le logement, pour autant, il consiste, aussi et surtout, en partenaire institutionnel indépendant du Gouvernement, à donner une impulsion pour de nouvelles avancées à un rythme soutenu, dans les domaines où la population a de fortes attentes et dans l'intérêt général du pays.

A quoi servirait-il, s'il n'était qu'une chambre d'enregistrement des décisions du Gouvernement et se limitait à complimenter son action, y compris quand elle est imparfaite voire inefficace ? Loin de toute démagogie, le Conseil National ne doit pas être pour autant une chambre d'opposition au Gouvernement. La Majorité du Conseil National, consciente de ses responsabilités, veut agir pour formuler, quand c'est nécessaire, des critiques justifiées, toujours accompagnées de propositions constructives.

C'est cette approche qui a guidé les travaux de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, lors de l'examen de ce Budget Rectificatif.

Nos échanges autour de la loi de budget sont aussi l'occasion pour le Conseil National de faire le point sur ses relations institutionnelles avec le Gouvernement.

A ce titre, votre Rapporteur tient à rappeler que lors des débats du Budget Primitif 2019, en fin d'année dernière, après une période de tension, les élus avaient finalement voté le budget à l'unanimité, événement très rare qu'il faut souligner. En effet, les engagements forts pris par le Gouvernement, lors de la Séance Publique du 17 décembre 2018, en particulier l'annonce de la construction de 712 appartements domaniaux d'ici 2023, avaient conduit à un vote unanime des élus, toutes sensibilités politiques confondues.

Les Conseillers Nationaux abordent ce Budget Rectificatif, toujours animés par la volonté d’être à la hauteur de la confiance que les Monégasques ont placée en eux, et déterminés à voir prises en compte, par le Gouvernement, les attentes dont ils sont le relais. La satisfaction unanime des 24 élus au mois de décembre 2018, a progressivement cédé la place au pénible constat du retour de certaines mauvaises habitudes du Gouvernement vis-à-vis de notre Assemblée. Votre Rapporteur doit donc faire état d’une certaine déception et de regrets sur la qualité des relations entre le Gouvernement et les Représentants des Monégasques.

En effet, ils se retrouvent encore trop souvent face à une absence de concertation en amont, du Gouvernement avec le Conseil National, sur des projets structurants ou des sujets qui engagent l’avenir de la Principauté. Cette méthode, qui consiste à mettre notre Assemblée devant le fait accompli, ne laisse alors au Conseil National que deux alternatives, qui ne sont pas souhaitables, être une chambre d’enregistrement ou une chambre d’opposition.

Dans un courrier du 17 juin 2019, signé par l’ensemble des 24 élus, toutes tendances politiques confondues, les Conseillers Nationaux s’en sont ouverts auprès du Gouvernement et ont demandé à avoir des relations constructives de réel partenariat avec lui, conformément à l’esprit de nos Institutions.

Viscéralement attachés à la Constitution, les Conseillers Nationaux souhaitent que chacun puisse jouer pleinement le rôle qui lui est dévolu par celle-ci, pour le bien de Monaco. Loin de vouloir aboutir à une quelconque cogestion, ils considèrent que seule une concertation en amont, entre le Gouvernement et les Représentants des Monégasques, avant des décisions majeures dans le domaine des prérogatives constitutionnelles de notre Assemblée, permet la recherche du consensus. Ce n’est qu’ainsi que peuvent être trouvées les solutions les mieux adaptées, pour préparer l’avenir de notre pays et de nos compatriotes.

Dans sa réponse du 15 juillet 2019, le Ministre d'Etat a tenu des propos engageants : « *Le Gouvernement écarte toute relation de rivalité, voire de contournement. Comme l'avait rappelé S.A.S. le Prince Albert II, nos débats "doivent être guidés par l'intérêt général". Ils doivent être "toujours positifs mais apaisés aussi". C'est l'esprit de nos Institutions et l'état d'esprit du Gouvernement pour que cette coopération indispensable au bon fonctionnement de l'Etat se poursuive, dans le respect des prérogatives de chacun, pour le bien-être et la prospérité des Monégasques et des résidents de la Principauté* ». Pour autant, dans les faits, les élus ne peuvent que constater, bien trop souvent, l'absence de concertation en amont sur des sujets d'importance majeure. Trop souvent, la représentation nationale constate dans les faits, que son rôle et son travail constructifs, sont régulièrement minimisés voire occultés par la politique de communication du Gouvernement. Que penser alors de cette déclaration d'intention ? La politique de l'exécutif gouvernemental doit s'évaluer non pas sur ses paroles, mais bel et bien sur ses actes.

Votre Rapporteur tient maintenant à évoquer la situation du logement. Chacun sait la détermination de la Majorité du Conseil National, qui aura permis d'aboutir à une réelle prise en compte de la situation de pénurie héritée de la politique insuffisante en la matière du Gouvernement, ces dernières années, validée par la présidence de l'Assemblée du début de la mandature précédente. Suite aux dernières élections nationales, nos deux Institutions ont pris conscience de cet enjeu fondamental. L'annonce d'un Plan national pour le logement, ambitieux et sur le long terme, présenté officiellement le 11 mars 2019 par le Prince Souverain, entouré du Ministre d'État, et du Président du Conseil National, a incontestablement constitué un moment très important pour les Monégasques et le pays. Il permettra de bien loger dans leur pays tous les Monégasques dont la situation le justifie.

Sur des projets de construction de logements domaniaux de grande envergure et si sensibles pour nos compatriotes, et dans la mesure où il sera appelé à voter des montants significatifs dans le cadre des lois de budget, le Conseil National ne peut être simplement informé, en bout de chaîne, de décisions déjà négociées avec les promoteurs, mais demande à être consulté en amont et que des points d'étape soient effectués, notamment lors de ces négociations, afin de lui permettre d'exprimer un avis avant la prise des décisions majeures, engageant comme récemment plus de 220 millions d'euros de dépenses, pour les opérations respectives de surélévation de Testimonio II et de construction de Testimonio II bis. Le Conseil National est là pour soutenir le Gouvernement, afin d'obtenir toujours le meilleur accord pour l'Etat, comme c'est le cas dans d'autres domaines, en se servant d'une position parfois différente de la sienne. Cela concerne notamment les conditions financières des opérations, qui représentent des montants extrêmement importants. Oui, le Gouvernement aurait tout intérêt à utiliser les positions du Conseil National dans les négociations, notamment pour obtenir de meilleures conditions financières, comme cela s'est fait pour l'acquisition de la Villa les Platanes ou encore l'opération du quai Kennedy.

Précisons que la demande du Conseil National d'une concertation en amont, a justement pour objectif de faciliter l'accord des volontés prévu par l'article 66 de notre Constitution.

Cet échange préalable aurait donc évité que le Conseil National apprenne, par un courrier, l'aboutissement des négociations sur l'opération d'envergure, Testimonio II bis, ayant pour objet la construction d'un second immeuble domanial de 155 logements, à côté de Testimonio II, situé entre le boulevard d'Italie et le boulevard du Larvotto. Comme cité précédemment, cette nouvelle construction de logements a été négociée pour la somme totale de 220 millions d'euros hors taxes, nécessitant une demande exceptionnelle d'ouverture de crédits de 52,8 millions d'euros. Alors même que ces crédits nécessitaient un accord du Conseil National, les élus n'ont eu connaissance de la teneur de la négociation avec le promoteur, qu'a posteriori et n'ont eu d'autre

choix que d'accepter cette négociation. Une fois de plus, parce qu'il a un sens profond de ses responsabilités, le Conseil National a fait part de son accord pour les ouvertures de crédits, mais il estime que cette négociation n'a pas été menée de manière optimale, d'autant plus si l'on prend en compte que des droits à bâtir pour 5.500 m<sup>2</sup> supplémentaires ont été cédés au promoteur, pour un prix de 20.000 euros au m<sup>2</sup>, qui semble dans ce quartier de la Principauté bien éloigné des réalités du marché. Ce n'est que parce que le Plan national pour le logement répond à une nécessité d'intérêt général pour le pays et les Monégasques et nécessite que soient réalisés, sans attendre, les appartements prévus, que nous avons donné notre accord.

Une négociation d'une telle importance, qui a conduit à cette surdensification significative de la partie privée du projet, aurait dû appeler des échanges avec le Conseil National, d'autant qu'il s'agit, à l'origine, d'un terrain public, cédé au promoteur après le vote d'une loi de désaffectation pour un projet défini, ne comprenant pas lesdites surfaces. Nous estimons sincèrement que si le Gouvernement avait utilisé le Conseil National dans la négociation face au promoteur, de meilleures conditions auraient pu être obtenues.

J'en viens à présent à un sujet d'importance capitale pour la pérennité du modèle économique et social de notre pays et pour la préservation de la priorité nationale : celui de la négociation d'un éventuel Accord d'Association avec l'Union Européenne. A un moment où était évoquée par le Président de la Commission Européenne et par la presse, la possibilité pour Monaco de s'engager dans la voie d'un accord intermédiaire avec Bruxelles, les élus, toutes sensibilités politiques confondues, avaient fortement réagi pour être consultés, en amont, à ce sujet. En effet, les Conseillers Nationaux, ne sauraient accepter qu'un éventuel Accord de principe, ou rapport d'étape, entérinant des points essentiels d'un éventuel futur Accord d'association, n'ait pas fait l'objet d'échanges préalables entre le Gouvernement et le Conseil National. Il ne suffit pas, en effet, au Gouvernement de communiquer des informations au « groupe restreint », qui ne comprend qu'une partie des Conseillers Nationaux, pour que celles-

ci rencontrent leur agrément et, évidemment, encore moins, celui de l'Assemblée dans son ensemble. Je rappelle qu'il appartiendra au Conseil National, en application de l'article 14 de la Constitution, d'autoriser ou pas la ratification de cet éventuel futur traité. Ceci impose, dans l'esprit du pas vers l'autre, que les élus soient consultés au préalable sur les éventuelles concessions faites à l'Union Européenne, relatives à ce qu'il est devenu commun de dénommer les lignes rouges.

Chacun doit être dans son rôle et dans le respect de ses prérogatives institutionnelles. Nous serons donc particulièrement vigilants sur le respect de ces lignes rouges, à savoir, la priorité nationale dans tous les domaines et particulièrement le logement et l'emploi, l'autorisation préalable à l'installation des entreprises et des résidents dans notre Pays et le critère de nationalité, qui consiste à réserver l'exclusivité de l'accès à certaines professions réglementées aux seuls Monégasques. L'ensemble de la négociation devra en outre être assortie d'une sécurité juridique sur le long terme.

Par ailleurs, votre Rapporteur souhaite aborder le sujet de la transformation, par le Gouvernement, des propositions de loi du Conseil National, en projets de lois. L'article 67 de la Constitution prévoit que les amendements du Gouvernement ne sauraient aboutir à une dénaturation complète de la proposition de loi. Or, les élus ont eu à regretter, ce qu'ils considèrent comme une dénaturation par le Gouvernement de certaines de ses propositions de loi, lorsqu'il les reprend sous forme de projets de loi.

La transformation de la proposition de loi n° 227 relative à la passation des marchés publics et des concessions, en projet de loi, en est aujourd'hui un exemple. En effet, le projet de loi n° 988 relative à la lutte contre les ententes dans le cadre de la passation des marchés publics, déposé par le Gouvernement, réduit à un seul et unique article sur les pratiques anti-concurrentielles, une proposition de loi qui visait à moderniser le régime applicable aux marchés publics, en unifiant les règles, en apportant plus de transparence, en favorisant l'économie locale,

tout en garantissant une bonne gestion des deniers publics. La proposition initiale se trouve donc totalement vidée de sa substance. Cette pratique n'est pas acceptable et le Conseil National estime qu'elle est contraire à la Constitution.

Enfin, votre Rapporteur relève que le Conseil National avait pu déplorer qu'au moins un traité international impliquant des modifications législatives, la Convention STCE n°198 du Conseil de l'Europe, relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme du 16 mai 2005, ait été ratifié en avril 2019 sans le vote du Conseil National, ou, comme cela a été évoqué dans nos échanges de courriers, l'Accord monétaire du 29 novembre 2011, dont découlera la future intégration de la 5<sup>ème</sup> Directive (Directive UE 2018/843 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018) en droit monégasque, alors que l'article 14 de notre Constitution l'impose pourtant.

Ces exemples, pris parmi d'autres, illustrent le manque de concertation regretté par les élus, qui trop souvent ne s'estiment pas suffisamment respectés dans leur rôle et leurs prérogatives. Ils souhaitent juste le respect de la Constitution, toute la Constitution, mais rien que la Constitution.

De nature pragmatique, votre Rapporteur rappelle que la notion du pas vers l'autre doit à nouveau s'imposer dans les relations institutionnelles. Pourquoi ne pas imaginer que, sur l'ensemble des sujets, le partenariat devienne la façon naturelle de travailler entre le Gouvernement et le Conseil National ? Votre Rapporteur voudrait citer plusieurs exemples, dans lesquels il a été possible d'aboutir à des solutions consensuelles, concrètes et qui vont dans le sens de l'intérêt général.

C'est ainsi que la programmation du Centre Commercial de Fontvieille prévoit désormais 40 logements, un complexe cinématographique de dernière génération, d'au moins 4 salles et l'agrandissement de l'hypermarché, autant de demandes du Conseil National que le Gouvernement a su entendre. Reste sur ce dossier, la question de la réalisation de parkings

supplémentaires, soulevée à maintes reprises par les élus comme une condition essentielle pour la bonne réussite de ce projet de restructuration et d'agrandissement ambitieux.

C'est également à la suite de nos échanges et aux demandes fermes des élus, que la surface construite pour le réaménagement du Stade des Moneghetti sera doublée par rapport au projet initial, permettant d'ajouter une salle de gymnastique, un dojo, une salle de musculation et une salle dédiée aux sports de combats, ainsi que 230 places de parking supplémentaires, indispensables pour répondre aux besoins d'installations sportives. Dans un pays où le bien le plus précieux est la surface, on doit valoriser au mieux le potentiel de chaque terrain. C'est valable pour les équipements publics tout comme pour les constructions domaniales.

Votre Rapporteur citera également les sujets sur lesquels nos travaux communs ont permis d'aboutir à des avancées concrètes, tels que la mise en place, à compter du 1<sup>er</sup> juillet dernier, d'une flotte de taxis électriques pour améliorer le service aux usagers intra-muros, l'augmentation des plafonds de l'Aide Nationale au Logement, le prêt à taux zéro pour les dépôts de garantie et la prise en charge par l'Etat des frais d'agence lors de l'entrée dans un logement du secteur privé, l'extension du Pass' Sport Culture ou encore, la tenue, le 15 juillet dernier, du premier grand concert gratuit pour les jeunes, le « MC Summer Concert », organisé avec le concours de la Mairie de Monaco. Dans le cadre de ces projets, nos échanges ont été fructueux et nous saluons l'état d'esprit constructif dans lequel nous avons travaillé. Ce sont autant de mesures attendues par nos compatriotes, dont la détermination des élus a permis la réalisation, ainsi qu'ils s'y étaient engagés lors de la campagne électorale.

Votre Rapporteur souhaite à présent procéder à l'examen chiffré de ce Budget Rectificatif, tout en rappelant, au cours de son exposé, les avancées obtenues lors du Budget Primitif 2019, suite aux demandes de la Majorité du Conseil National, ainsi que les principales attentes de l'Assemblée, à l'aune de l'examen de ce Budget Rectificatif en Séance Publique.

Ce projet de Budget Rectificatif 2019 présente un excédent ramené à 1.551.700 € contre 3.973.700 € prévus au Budget Primitif. Le résultat final qui évolue peu, ne reflète cependant pas les inscriptions très conséquentes, tant en recettes qu'en dépenses, auxquelles le Gouvernement a procédé. L'écart de 2.422.000 € pourrait laisser penser qu'il s'agit d'un Budget Rectificatif de continuité avec les inscriptions initiales. Or, il n'en est rien.

En effet, les recettes, qui s'élèvent à 1.504.561.500 €, présentent une forte hausse de 158,4 millions d'euros, soit + 11,8 %. Cette augmentation est principalement due :

- au transfert au Fonds de Réserve Constitutionnel (F.R.C.) des actions de la S.B.M., qui génère des recettes exceptionnelles de 100 millions d'euros,
- à l'inscription de montants correspondant à des contreparties d'opérations immobilières réalisées dans les années précédentes, pour 30 millions d'euros,
- à la hausse des dividendes de Monaco Telecom, pour 22 millions d'euros.

La Commission des Finances et de l'Economie Nationale souhaite souligner que la très forte progression des recettes résulte donc principalement de l'opération de transfert des actions de la S.B.M., dont l'opportunité pourrait être débattue. Elle a donc demandé au Gouvernement qu'il poursuive une politique cohérente à moyen et long terme, et non pas de circonstance, plus particulièrement en ce qui concerne la comptabilisation des recettes issues des sociétés concessionnaires. Elle invite plus généralement le Gouvernement à mener une réflexion approfondie sur la manière dont l'Etat valorise l'ensemble de ses actifs, immobiliers et mobiliers, tant au Fonds de Réserve Constitutionnel, qu'au budget de l'Etat.

Votre Rapporteur indique que dans le cadre de la Commission pour le Suivi du Fonds de Réserve Constitutionnel et la Modernisation des Comptes Publics, les Elus ont engagé des travaux, avec l'appui d'un expert, reconnu et compétent, sur la présentation des lois de budget et l'utilisation du Fonds de Réserve Constitutionnel (FRC). Rappelons que la Majorité avait

souhaité créer cette Commission en février 2018, dès l'installation du nouveau Conseil National, pour qu'enfin, au-delà des critiques récurrentes de certains, mais sans effets depuis de nombreuses années, l'Assemblée puisse formuler des propositions pour que le FRC ne soit plus utilisé par le Gouvernement comme un budget bis, en ne respectant pas la Constitution. En effet, celle-ci édicte que l'ensemble des dépenses et des recettes publiques doivent figurer au budget de l'Etat. La Majorité, dans un souci d'ouverture, a souhaité confier la présidence de cette Commission à l'un des élus minoritaires, M. Jean-Louis Grinda. Depuis, le Président Stéphane Valeri, Monsieur Grinda et moi-même, travaillons ensemble et dans le même état d'esprit, en nous appuyant sur la collaboration très professionnelle d'un expert de grande qualité. Nous serons en mesure de présenter nos conclusions et d'annoncer les propositions de loi qui en découleront, avant la fin de cette année.

S'agissant des dépenses prévisionnelles de ce Budget Rectificatif, elles s'établissent à 1.503.009.800 €, en hausse de 160,8 millions d'euros soit + 12 % par rapport au Budget Primitif 2019. Les augmentations les plus conséquentes concernent :

- la mise en œuvre du Plan national pour le logement des Monégasques, pour 152 millions d'euros, qui sera détaillé plus avant dans ce rapport,

- des inscriptions supplémentaires pour les opérations suivantes : l'aménagement du Larvotto (+10M€), l'Entrée de Ville-Jardin Exotique (+7M€), la reconstruction du quai des Etats-Unis (+2M€), le Monaco Boost (+2M€), la réparation des piles des Spélugues (+2,6M€) et les escaliers mécaniques de Beausoleil (+2M€).

Parallèlement, certaines autres opérations sont rectifiées à la baisse, notamment, l'extension du quai Albert Ier (- 5 M€), la surélévation de la Sûreté Publique (- 4 M€), l'Îlot Pasteur (- 3 M€) et l'extension de l'Héliport (- 25 M€).

Par ailleurs, l'inscription au Budget Primitif 2019 de 45 millions d'euros pour les travaux du Nouveau CHPG a été suspendue, dans la mesure où le solde du compte de dépôt existant pour ce projet, qui s'élève à 164 millions d'euros, non seulement couvre largement le règlement des dépenses prévues en 2019, mais constitue une provision suffisante pour le moment, vu le retard très préoccupant du chantier.

Enfin, les dépenses ordinaires sont globalement en augmentation de 2 %, en raison de la hausse des dépenses de fonctionnement (+ 1,9 %), et de celle des dépenses d'interventions publiques (+ 2 %), que nous détaillerons plus avant dans ce rapport.

Le principal fait marquant de ce Budget Rectificatif réside dans l'inscription d'un montant de 152 millions d'euros, afin de financer les premières opérations du Plan national pour le logement, décomposé comme suit : 105,85 millions d'euros pour les opérations Testimonio II et II bis, 24,7 millions d'euros destinés aux études préparatoires pour le projet Grand Ida, 18,2 millions d'euros pour l'opération le Mas/Honoria, 5 millions d'euros pour les études préliminaires et les relogements dans le cadre de l'opération sur le Bel Air.

Votre Rapporteur souhaite rappeler que le Conseil National se réjouit de cette avancée que constitue la prise en compte de la pénurie actuelle de logements et de l'anticipation des besoins futurs. Il est particulièrement attaché à ce que les premières opérations annoncées soient réalisées dans les délais prévus, à savoir :

- en 2019 : l'opération Soleil du Midi, rue Plati, pour 25 appartements et la surélévation pour 17 appartements supplémentaires des blocs B et D des Jardins d'Apolline,
- en 2020 : 28 appartements dans la surélévation des blocs A et C des Jardins d'Apolline,
- en 2021 : l'opération Picapeira, à Saint Roman, pour 14 appartements,

- en 2022 : les opérations Carmelha dans le quartier La Rousse, pour 25 appartements, Testimonio II au boulevard d'Italie, surélevé de 5 étages, pour 181 appartements, Testimonio II bis pour 155 appartements et Grand Ida, au bas de la rue Plati, pour 140 appartements,

- en 2023 : l'opération sur la Villa Le Mas et le Palais Honoria, au boulevard du Jardin Exotique, pour 60 appartements, un projet à l'Annonciade sur les Villas les Lierres et Nathalie pour 48 appartements et une opération sur les Villas Jeanne et Alice, située au niveau du Portier, pour 16 appartements.

Ainsi, c'est un total de 712 nouveaux appartements, qui doivent être construits et surtout livrés, sur les 5 prochaines années, pour loger les foyers Monégasques, dont la situation le justifie. Nous le voyons, compte tenu des délais nécessaires à la construction d'un immeuble d'habitation, les décisions prises depuis le début de la mandature, ne pourront véritablement produire leurs effets qu'à partir de 2022.

Parallèlement, une somme de 5 millions d'euros est inscrite sur ce Budget Rectificatif pour les études sur le projet de reconstruction de l'immeuble le « Bel Air », qui permettra de livrer 180 appartements à moyen terme.

Les élus seront très vigilants quant à la tenue des délais de livraison annoncés, en particulier sur l'opération Grand Ida. En effet, lors de nos Commissions Plénières d'Etude consacrées à l'examen du Budget Rectificatif 2019, le Gouvernement nous a indiqué qu'un nouvel appel d'offres serait lancé prochainement, compte tenu notamment du changement du périmètre du projet. Pourtant, la consultation restreinte initiale, concernant le futur chantier, portait sur la capacité financière, technique et humaine des entreprises concurrentes. Une entreprise a été désignée par le Gouvernement, et une autre positionnée en seconde place. Il n'a jamais été question d'un projet précis, impliquant un appel d'offres détaillé, qui fera forcément perdre un temps précieux pour la réalisation du projet.

Le respect de l'échéancier des livraisons prévu dans le Plan national pour le logement est fondamental pour le Conseil National et les foyers en attente d'un logement correspondant à leur besoin, dont le nombre s'élève pour la prochaine Commission d'attribution des logements domaniaux, à près de 400.

Toujours dans le domaine du logement, la Commission du Logement s'attèle, dans le cadre de la réflexion qui a été ouverte, à une évolution du Contrat Habitation Capitalisation dans le secteur domanial, dit CHC, qui est en vigueur depuis dix années. Les Conseillers Nationaux ont fait part au Gouvernement des améliorations que les élus souhaitent voir apporter au dispositif et notamment la possibilité de désigner comme bénéficiaire du capital déjà versé une personne de son choix, lorsqu'il n'y a pas d'enfants ou de conjoint. En outre, les élus souhaitent explicitement mentionner dans la loi le renouvellement à titre gratuit du CHC, au bout de 75 ans et se réjouissent que le Gouvernement en ait validé le principe.

Votre Rapporteur ne peut terminer son propos sur le sujet du logement, sans évoquer les désordres des immeubles des Jardins d'Apolline et de l'Hélios, en relevant une inscription rectificative en dépenses, pour les Jardins d'Apolline, sur le Compte Spécial du Trésor « Avances Dommages », de 16 millions d'euros. Les élus sont particulièrement attentifs à la situation de ces deux ensembles immobiliers domaniaux, ainsi que de leurs locataires.

Le Conseil National se félicite de l'action du Gouvernement dans la prise en charge des familles impactées par cette situation de crise, conduite avec le soutien des élus de l'actuelle et de la précédente mandature. Il tient à saluer l'excellente prise en charge et l'accompagnement des locataires, qui a été réalisé par le Gouvernement et se réjouit que les délais soient parfaitement respectés et que les locataires puissent retrouver leurs appartements entièrement refaits. Par ailleurs, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale réitère sa demande que toutes les leçons soient tirées de ce désastre, tant au niveau des règles de passation des marchés publics,

que des méthodes et des outils de suivi des chantiers publics, afin qu'à l'avenir, une telle situation ne puisse se reproduire. A ce jour, cela ne semble toujours pas avoir été réalisé par le Gouvernement. Elle attend, qu'à terme, les responsabilités puissent être établies et qu'une grande partie, si ce n'est la totalité, des frais avancés par l'Etat soit remboursée. Rappelons que le Gouvernement avait décidé d'attribuer de gré à gré le marché de la réhabilitation et surélévation des Jardins d'Apolline pour un budget de 85 millions d'euros.

Par ailleurs, sensible à la situation des Enfants du Pays, la Majorité du Conseil National sera attentive à la transformation en projet de loi, de sa proposition de loi n°239 relative à la sauvegarde et à la reconstruction des locaux à usage d'habitation relevant des dispositions de la loi n° 1.235 du 28 décembre 2000, modifiée.

Rappelons que l'objectif est d'endiguer la destruction programmée du secteur protégé et de procéder, peu à peu, au gré des travaux de promotion immobilière, à son renouvellement. Ainsi, en juste compensation de la possibilité de construire un immeuble relevant du secteur libre d'une hauteur supérieure, des locaux devront être construits ou cédés à l'Etat, afin de répondre à un impérieux motif d'intérêt général : celui d'assurer le logement des nationaux et des personnes présentant des attaches fortes avec la Principauté et les Monégasques.

Le Conseil National se trouve malheureusement de plus en plus souvent confronté à des situations de détresse de personnes ayant toujours vécu en Principauté qui se voient, souvent à un âge avancé, dans l'obligation de quitter leur logement, celui-ci étant vendu et récupéré par le propriétaire, ou détruit, et dont les petites retraites ne leur permettent pas de se reloger en Principauté. Cette situation touche également les autres générations et notamment les plus jeunes qui démarrent dans la vie active. Dans l'attente de la transformation de la Proposition de loi n°239, le Conseil National demande au Gouvernement de prêter la plus grande attention aux situations préoccupantes de relogement des Enfants du Pays, en envisageant, comme

l'Assemblée l'avait proposé, un volet d'appartements d'urgence pour des relogements temporaires. Dans une approche sociale et humaine, cela leur permettrait de disposer de quelques mois supplémentaires pour rechercher, bien souvent avec leur famille, un nouveau logement. Cette mise à disposition d'appartements nous apparaît d'autant plus nécessaire dans l'attente des effets, tant du Plan national pour le logement, qui permettra de libérer dans le secteur protégé des appartements aujourd'hui occupés par des Monégasques, que de la proposition de loi adoptée par le Conseil National.

Votre Rapporteur souhaite, à présent, aborder la question majeure de la dégradation ressentie de la qualité de vie à Monaco. Cette question est essentielle pour le bien être des Monégasques et des résidents, mais aussi pour maintenir l'attractivité de notre pays, qui est un des piliers de la réussite du modèle économique et social monégasque. Ce sujet a largement été débattu avec le Gouvernement depuis notre élection en février 2018. Cependant, force est de constater que la population ne ressent pas, pour le moment, d'amélioration tangible, selon les indications qui parviennent aux élus. Lors de l'examen du Budget Primitif 2019, après de longs débats, parfois contradictoires avec le Gouvernement, des Arrêtés Ministériels avaient été obtenus en décembre dernier, l'un relatif à l'interdiction des chantiers la nuit et le week-end, notamment, et l'autre imposant de nouvelles normes pour lutter contre les nuisances sonores. La Majorité du Conseil National, dans une démarche raisonnable et responsable se refusant à tout procès d'intention, avait alors indiqué qu'un bilan de leur application serait effectué à la rentrée 2019. Aujourd'hui, il est donc temps de faire un premier bilan. Les Conseillers Nationaux ne partagent pas l'analyse positive du Gouvernement sur les effets concrets de ces Arrêtés Ministériels qui, sur de nombreux points, ne sont pas appliqués ou suffisamment appliqués.

Alors que le Gouvernement, dans sa réponse à la question de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale sur ce sujet, indique, « *En conclusion, comme souhaité par le Gouvernement, les premiers bilans de l'application des Arrêtés Ministériels n°2018-1116 et*

*n°2018-1117 montrent une nette amélioration des conditions de réalisation des chantiers, en faveur du respect du cadre de vie dans la Principauté* », les insatisfactions des résidents sont toujours aussi nombreuses, notamment en matière de nuisances sonores. L'impression générale est que les contrôles, bien que plus nombreux, sont peu dissuasifs. A cet égard, le Conseil National s'étonne que les deux seuls postes de contrôleurs supplémentaires, dont le recrutement a été obtenu par l'insistance des élus qui en souhaitaient davantage, lors des débats et pour lequel ils ont voté des crédits au Budget Primitif 2019, en décembre dernier, ne soient toujours pas pourvus sur le terrain ou, pour l'un d'entre eux, vient peut-être à peine de l'être. En outre, tandis que la Majorité du Conseil National avait indiqué sa préférence pour des contrôleurs assermentés, le Gouvernement fait appel surtout à une société extérieure, alors que cette même société a pour clients les principaux opérateurs de la Principauté. De surcroît, les personnels de ce prestataire ne peuvent que constater les infractions, sans pouvoir les sanctionner, pendant que les contrôleurs assermentés de l'Administration ne peuvent sanctionner, car ils n'ont pas eux même constaté les infractions ! Alors que le Gouvernement indique que la qualité de vie est aussi une priorité pour lui, les élus regrettent d'autant plus l'inefficacité de cette organisation portant sur les contrôles des entreprises de travaux, qui ne permet pas suffisamment de garantir la tranquillité de la population.

Les élus ont pu déplorer que, malgré les dispositions des Arrêtés Ministériels, les riverains ne sont pas systématiquement informés, en amont, des nuisances qu'ils vont subir. Cette situation s'est notamment produite pour des travaux liés au chantier du Nouvel Hôpital, réalisés de nuit au niveau de l'immeuble « Les Caroubiers », pour l'installation d'un portique, ou encore pour des travaux au Stade Louis II, certains samedis matin, impactant les locataires de l'immeuble « Les Eucalyptus ». Le Conseil National réitère sa demande de mise en œuvre de mesures rapides, telles que l'installation de double-vitrages, pour les locataires directement touchés par ces nuisances, qui vont durer plusieurs années.

Il constate, en outre, que sur bien des chantiers, les dispositions et équipements, pourtant rendus obligatoires par l'Arrêté Ministériel n°2018-1117 relatif aux bruits de chantiers, ne paraissent pas respectés. Votre Rapporteur fait notamment référence aux équipements prévus à l'article 11 de cet Arrêté, tels que les écrans acoustiques de hauteur suffisante et l'isolation des ateliers bruyants. Les élus demandent, à ce sujet, la mise en place systématique de sarcophages acoustiques, permettant de totalement isoler le chantier et de préserver la population des bruits, comme de la poussière. Ils demandent que l'ensemble des chantiers dispose de façon systématique des équipements prévus par l'Arrêté Ministériel et notamment d'engins insonorisés, afin de constater dans les faits, enfin, une réelle avancée.

A ces nuisances produites par les chantiers, se rajoutent les problèmes de circulation, qui sont trop souvent créés par les travaux de voirie, réalisés en journée, sur des axes majeurs. Les situations de blocage subies par la population, au printemps dernier, en particulier au niveau du boulevard du Jardin Exotique, avaient conduit le Conseil National à alerter le Gouvernement, par courrier, le 26 avril dernier, dont le contenu a été rendu public, afin qu'il adopte des mesures de toute urgence. Il avait alors demandé à ce que les travaux de voirie fassent l'objet d'un meilleur encadrement et de davantage de coordination entre les différents intervenants.

Alors que pour les chantiers de travaux, fort bruyants, il convient de limiter les opérations en soirée et les week-ends, les interventions affectant la voirie, comme celles portant sur l'éclairage ou les réseaux, qui n'impliquent pas de fortes nuisances sonores, pourraient être réalisées le soir et les week-ends, durant lesquels la circulation est beaucoup moins dense.

Le Gouvernement avait alors adopté en réaction, des mesures immédiates et en particulier la réalisation des travaux de voirie non bruyants, la nuit, et avait notamment suspendu un ensemble d'autres travaux de voirie prévus dans le même secteur du boulevard du Jardin

Exotique. Votre Rapporteur salue la réactivité des services du Gouvernement pour remédier aux difficultés connues sur cet axe majeur de circulation.

En outre, lors de la Commission Plénière d'Etude qui a été organisée avec le Gouvernement, en juillet dernier, sur le sujet de la mobilité, notre Assemblée a demandé que soient étudiées toutes les solutions techniques permettant de recouvrir temporairement les tranchées situées sur la voie publique, pour assurer une continuité de la circulation aux heures de pointe.

Les sociétés concessionnaires qui interviennent sur les réseaux devraient également déployer des effectifs supplémentaires, pour raccourcir les délais d'intervention et être coordonnées entre elles, de manière à limiter les désagréments occasionnés.

Les élus ne peuvent que relayer l'incompréhension des résidents, qu'ils partagent, quand des tranchées sont réouvertes au même endroit, successivement, ou bien lorsque des voies de circulation sont fermées, alors que les chantiers n'ont pas démarré ou sont à l'arrêt, ainsi que cela a été le cas, pendant plusieurs mois, pour l'avenue de Fontvieille.

De plus, le Conseil National rappelle une nouvelle fois au Gouvernement la nécessité du renforcement de la lutte contre le bruit des véhicules : motos bruyantes, accélérations intempestives des conducteurs automobiles, ne peuvent plus être tolérées. Malgré les efforts réalisés par la Direction de la Sûreté Publique pour lutter contre ces nuisances, force est de constater que les résultats ne sont pas encore à la hauteur des attentes des résidents. Ainsi, nous constatons, selon les statistiques fournies par le Gouvernement lui-même, que seule une moto tous les deux jours est sanctionnée, ce qui semble dérisoire au regard des incivilités constatées et ressenties par la population. Il nous semble que le dispositif existant est insuffisamment dissuasif pour arrêter ces comportements.

En plus des travaux qui se sont démultipliés dans tous les quartiers de la Principauté, le nombre croissant de véhicules individuels qui entrent à Monaco et qui y circulent a atteint des niveaux difficilement supportables.

C'est pourquoi les élus considèrent qu'il est urgent de disposer de parkings relais aux entrées de la Principauté, ainsi que cela est prévu à l'est de Monaco dans le projet dit « Entrée de Ville », au Jardin Exotique. Les Conseillers Nationaux sont attachés à ce que les délais de réalisation de ce parking, indispensable, soient les plus courts possibles désormais, compte tenu du retard important déjà constaté. Ils insistent pour que soit prévu un autre parking à l'entrée Ouest, dans des délais rapides. Le Gouvernement a informé le Conseil National qu'il est en discussion, à ce sujet, avec la Commune de Roquebrune Cap Martin. Notre Assemblée est extrêmement favorable à tout projet permettant d'éviter la saturation de l'accès à Monaco depuis Saint Roman. Le démarrage de la construction de ce parking relais est donc urgent.

Parallèlement, depuis son élection, la Majorité du Conseil National demande au Gouvernement la création de lignes de navettes maritimes, qui permettraient de proposer une alternative à la route à de nombreux salariés et touristes. Des études de marché démontrent que près de 3.000 salariés pendulaires, utilisant majoritairement la voiture, seraient prêts à emprunter les navettes maritimes. Le Gouvernement nous a annoncé le démarrage du service en juin 2020. Les élus sont très attachés à ce que ce nouveau moyen de transport puisse être effectif, dans les meilleurs délais, afin de désengorger l'accès à la Principauté.

L'usage du train constitue une autre alternative pour accéder à Monaco, pour laquelle des améliorations paraissent indispensables, tant en matière de fiabilité, que de fréquence et de services aux usagers. Une réunion de la Commission des Concessions de Service Public concernant le renouvellement de la convention de la S.N.C.F. devait se tenir, au lendemain de l'adoption de ce rapport, lors de laquelle les représentants du Conseil National ne manqueront

pas d'insister sur la nécessité d'améliorer significativement la régularité des circulations et d'augmenter la capacité et la fréquence des trains tout au long de la journée et plus particulièrement aux heures de pointe. Il ne suffit pas d'engagements formels, il faut également appliquer des sanctions dissuasives en cas de manquement.

S'agissant de la circulation au sein même de la Principauté, la Majorité du Conseil National a demandé, depuis le début de la mandature, la mise en place d'une Brigade de la Circulation, afin de fluidifier le trafic. Celle-ci est aujourd'hui encore déployée de manière intermittente. Les élus souhaitent qu'elle le soit de manière systématique, aux heures d'affluence.

Par ailleurs, la Majorité considère qu'il faut tout mettre en œuvre pour inciter à l'usage des transports en commun. D'une part, la fréquence des autobus doit être renforcée sur plusieurs lignes et notamment la ligne 3 et, d'autre part, l'amplitude horaire de circulation doit être élargie, plus tôt le matin (avant 07h00) et plus tard le soir (après 20h00). Si l'on veut être cohérent dans la mise en place d'une politique de dissuasion automobile, il faut se donner les moyens de rendre les transports en commun attractifs. Supprimer le frein psychologique de l'achat des billets est, avec l'amélioration des dessertes, le meilleur moyen de rendre les bus attractifs en Principauté. Se pose donc aujourd'hui la question de la gratuité du réseau de la Compagnie des Autobus de Monaco, au moins pour les résidents et les salariés. La formule est un succès là où elle est déjà appliquée. C'est le cas dans de nombreuses villes françaises dans lesquelles a été constatée une augmentation significative de la fréquentation, comme à Dunkerque, par exemple, où a été enregistrée une augmentation de la fréquentation des bus, en un an, de 65% la semaine et de 125% le week-end. Dans cette ville, la moitié des nouveaux usagers sont précisément d'anciens automobilistes. Les bus de la CAM devraient, de plus, être électriques, selon un plan ambitieux d'électrification du parc, afin que Monaco devienne rapidement un modèle en la matière. Il s'agit là d'un investissement indispensable pour l'amélioration de la qualité de vie et la préservation de l'environnement. Encourager la mobilité douce passe aussi par d'autres moyens de déplacement

non-polluants, tels que les vélos électriques. A ce titre, le Conseil National salue le lancement du service « Monabike » avec 35 stations, dont 3 à Beausoleil et 290 vélos répartis dans la Principauté, pour lequel un montant de 203.000 € est inscrit sur ce Budget Rectificatif. Votre Rapporteur tient à souligner que dans le cadre de ses échanges privés avec le Gouvernement, les élus l'ont alerté sur la nécessité de sensibiliser les utilisateurs à la conduite en milieu urbain, notamment les jeunes, voire d'imposer le port d'un casque au moins pour les mineurs de 16 à 18 ans. Les élus estiment que ces vélos devraient être équipés de rétroviseurs, comme l'étaient les précédents, pour assurer une meilleure sécurité des usagers.

En matière de mobilité douce, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale a relevé le financement par le Gouvernement d'escalators à Beausoleil, pour 5 millions d'euros sur 2 ans. A la question de l'entretien et du renouvellement des escalators en Principauté, le Gouvernement a indiqué que le parc monégasque est très vieillissant. En effet, 50 % des appareils de type escaliers et trottoirs mécaniques ont plus de 20 ans.

Un plan de renouvellement complet sur les vingt prochaines années, pour un coût annuel moyen de 1,7 millions d'euros, est envisagé par le Gouvernement. Sans remettre en cause la participation de Monaco dans le déploiement de solutions favorisant les déplacements non motorisés dans la Commune voisine de Beausoleil, qui est une mesure positive pour encourager les déplacements à pieds, le Conseil National ne comprend pas qu'un effort financier, au moins aussi important, ne soit pas réalisé sur notre territoire, étant donnée la vétusté des équipements de la Principauté. Des moyens plus substantiels doivent être alloués, dès à présent, pour ne pas attendre 20 ans pour renouveler tout le parc des escalators et des ascenseurs, tel que le prévoit le Gouvernement à ce stade.

S'agissant de la lutte contre la pollution des navires, qui a fait l'objet de nombreux échanges avec le Gouvernement au sein de cet hémicycle, depuis octobre dernier, le changement

de réglementation impose l'utilisation du fioul léger et, pour les navires consommant encore du fioul lourd, l'obligation d'être équipés de scrubbers, c'est-à-dire de dispositifs permettant d'absorber et de neutraliser les fumées, lors de leurs escales à Monaco. Les élus estiment que la digue doit être équipée des installations et de la puissance électrique adéquates pour permettre aux navires de se brancher, plutôt que de faire tourner leurs moteurs. Ils sont très favorables à la création d'une zone SECA (Sulphur Emission Control Area) en Méditerranée, c'est-à-dire d'une zone de contrôle des émissions de soufre et d'azote. Il apparaît déterminant pour les élus de se coordonner avec les autres pays du bassin méditerranéen et d'aller dans le même sens que les récentes décisions de la région Sud, avec l'électrification des quais des ports de Marseille, Toulon et Nice.

Concernant la future usine de traitement et de valorisation des déchets, le Conseil National insiste sur la nécessité de trouver la solution la plus innovante, pour éviter l'incinération. Les élus ont réaffirmé cette position lors de la présentation par le Gouvernement, le 24 septembre dernier, des résultats de l'appel à propositions technologiques.

En complément des propositions qui précèdent, le nombre de points de mesure de la qualité de l'air doit être augmenté afin de suivre de manière plus précise les sources de pollution de l'air potentielles, notamment les navires et l'usine de traitement et de valorisation des déchets.

Pour conclure sur ce sujet essentiel de la qualité de vie, votre Rapporteur rappellera que le Conseil National a d'ailleurs lancé une vaste consultation des Monégasques, des résidents et des travailleurs pendulaires, afin de fixer, par des données quantitatives objectives, les préoccupations et les attentes de la population du pays. A partir de ces données, le Conseil National sera en mesure de formuler de nouvelles propositions et demander au Gouvernement des actions concrètes dans sa politique, notamment dans les domaines des chantiers, de la voirie et de la circulation.

C'est donc ce sujet qui sera au cœur de nos débats, dans le cadre de ce Budget Rectificatif et du Budget Primitif 2020.

Votre Rapporteur en vient à présent à la situation des sociétés concessionnaires.

En premier lieu, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale se réjouit de la révision, à la hausse, de la redevance de la Société des Bains de Mer de 2,2 millions d'euros, qui tient compte de l'augmentation des recettes réelles 2018/2019 du secteur des Jeux, s'élevant à 233 millions d'euros soit + 13,8 % par rapport à celles de 2017/2018. La relance des Jeux, par des actions marketing et commerciales renforcées, ardemment demandée par la Majorité du Conseil National, commence à produire des effets positifs sur les résultats. Pour maintenir l'excellence de la société, en particulier en matière de Jeux, la Majorité considère que les effectifs doivent être en nombre suffisant et avec la meilleure formation pour accueillir au mieux une clientèle exigeante, tout en maintenant des conditions de travail satisfaisantes pour les salariés de ce secteur. Ce sont les raisons pour lesquelles les élus demandent qu'une nouvelle école des Jeux soit organisée dans les prochains mois. La Commission des Finances et de l'Economie Nationale a pris connaissance avec satisfaction des actions menées par la SBM pour promouvoir les métiers des Jeux auprès des jeunes Monégasques, en lien avec la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports et incite la Direction Générale de la SBM à intensifier sa communication sur l'ensemble des métiers des Jeux de la Société.

S'agissant de la fermeture du Sun Casino, les élus seront très attentifs, notamment dans le cadre de la Commission Consultative de Coopération avec la SBM, à la situation des salariés concernés, pour que chacun trouve un reclassement qui lui corresponde.

En second lieu, la Commission a relevé l'augmentation des revenus liés à l'activité de Monaco Telecom, constituée, à la fois, des dividendes versés aux actionnaires, pour 22,1 millions d'euros et de la redevance perçue au titre de la concession, pour 1,7 millions d'euros.

Au vu de ces prévisions à la hausse qui traduisent la très bonne santé financière de la société, le Conseil National considère que, malgré l'offre d'entrée de gamme à 39,99 €/mois, représentant une économie de 240 €/an pour de nombreux foyers, proposée à la demande des élus, les offres de l'opérateur ne sont toujours pas assez variées et compétitives. Les élus demandent que de nouvelles offres soient étudiées et que le service de « Replay », soit lancé avant la fin de l'année 2019, à un prix compétitif, comparable aux tarifs pratiqués dans le pays voisin.

Rappelons que les élus ont fait diligence dans ce domaine en votant la loi permettant de lancer ce service, trois mois à peine après son dépôt au Conseil National.

S'agissant du déploiement de la 5G, les élus ont relayé auprès du Gouvernement les inquiétudes de la population quant aux risques potentiels des ondes électromagnétiques générées par les antennes. Dans ce domaine, le principe de précaution doit être appliqué.

Les élus ont pris note de la mise en place, avant la fin de l'année, d'un cadastre électromagnétique, permettant à chacun de connaître l'emplacement des antennes et de disposer des niveaux d'émissions auquel il est confronté. Ils insistent sur la nécessité de suivre avec beaucoup d'attention la future position de l'Organisation Mondiale de la Santé, dont les recommandations sont en cours de révision, s'agissant des risques éventuels de cette technologie pour la santé.

En ce qui concerne la communication de l'opérateur et du Gouvernement sur la 5G, il est regrettable que seule l'avance technologique, avec le choix de la société Huawei ait été mise dans un premier temps en avant, sans rassurer de manière significative la population sur les normes très strictes existant en Principauté en matière d'émissions d'ondes électromagnétiques.

Depuis le début de la mandature, la Majorité du Conseil National est attentive au développement de l'économie et des recettes de l'Etat. Dans ce but, elle a travaillé sur plusieurs mesures visant à redynamiser le commerce en Principauté.

A cet égard, l'Assemblée souhaite rappeler les efforts qu'elle a dû déployer afin d'obtenir la possibilité pour tous les commerces de détail de la Principauté, sans distinction de zone géographique, d'ouvrir les dimanches, par le vote de la loi n° 1.471 portant modification de la loi n° 822 du 23 juin 1967 sur le repos hebdomadaire, modifiée. A présent effective, cette loi devrait permettre un accroissement de l'activité du commerce de détail et par conséquent une augmentation de la T.V.A. encaissée par l'Etat.

A plus long terme, les élus se réjouissent des deux grands projets de restructuration du Larvotto et du Centre Commercial de Fontvieille, qui vont contribuer à dynamiser le commerce et à animer la ville. Le Conseil National considère ces projets comme vitaux et urgents, à l'heure où la concurrence s'est largement accrue, tant dans les Alpes Maritimes, qu'en Italie.

Tout doit être entrepris pour assurer la réussite des projets du Centre Commercial de Fontvieille et du Larvotto. Outre les recettes supplémentaires de T.V.A. pour le budget de l'Etat qu'ils vont générer, ils contribueront à l'animation des quartiers, notamment les week-ends.

Concernant le Larvotto, dont les travaux doivent débuter en octobre, le Conseil National a suivi, de manière continue, la situation des commerçants, afin qu'ils soient accompagnés au mieux et indemnisés en raison de l'arrêt de leur activité pendant les travaux. Les élus ont été à leurs côtés et le seront encore dans les discussions qui vont s'ouvrir entre eux et le Gouvernement sur les conditions de réimplantation de leurs commerces.

Pour le Centre Commercial de Fontvieille, les Conseillers Nationaux, qui sont en contact régulier avec les commerçants déjà présents, estiment que ces derniers doivent être associés au projet en amont, accompagnés pendant la période transitoire des travaux et réinstallés dans les

meilleures conditions. Ils seront vigilants sur le respect de la priorité nationale, dans le cadre de l'installation de nouvelles enseignes.

Plus généralement en matière de commerce, le Conseil National a demandé que des mesures concrètes soient prises pour dynamiser les quartiers. Des solutions doivent être trouvées afin d'inciter les propriétaires de locaux commerciaux vides à les louer. En effet, le fait que des locaux commerciaux soient inoccupés, dont une quinzaine depuis plus d'un an, d'après le recensement du Gouvernement, nuit inévitablement à l'attractivité commerciale de la Principauté. Après des demandes réitérées du Conseil National, l'Observatoire du Commerce s'est enfin réuni le 27 juin 2019. A cette occasion, la question de la rétention locative a été abordée, car elle touche de trop nombreux commerces. Le Conseil National a entendu que le Gouvernement allait se rapprocher des propriétaires, au cas par cas, afin d'évoquer avec eux la situation de leur local.

Ainsi qu'il a pu déjà l'indiquer au Gouvernement, le Conseil National soutient, par ailleurs, une politique volontariste d'acquisition de locaux commerciaux, permettant de maintenir des commerces de proximité pouvant être exploités par des Monégasques et d'assurer une meilleure continuité commerciale, pour inciter les acheteurs à aller d'un commerce à un autre, en offrant un véritable parcours marchand.

L'achat récent d'un commerce à la rue Caroline par le Gouvernement, avec l'accord des élus membres de la Commission de Placement des Fonds, constitue un premier pas positif. Le Conseil National est dans l'attente du lancement, dans les meilleurs délais, de l'appel à candidatures pour l'attribution de ce local. Cette démarche d'acquisition de locaux commerciaux par l'Etat devrait être poursuivie, en recherchant toutes les opportunités.

Pour ceux de nos compatriotes qui exercent leur activité à domicile, la Majorité du Conseil National regrette que le Gouvernement continue d'appliquer un surloyer pour la

domiciliation d'activité dans les appartements domaniaux, celui-ci étant réévalué à partir de la 4<sup>ème</sup> année, passant alors de 600 à 2.400 € par an, quele que soit l'activité et la situation de l'entrepreneur. Votre Rapporteur rappelle que la proposition de loi n° 238 relative à la domiciliation d'une activité professionnelle dans un local à usage d'habitation dont l'Etat est propriétaire prévoit la gratuité, afin de permettre aux Monégasques d'exercer à domicile plutôt que d'occuper des espaces de bureaux, qui sont aujourd'hui très rares et onéreux. Dans la mesure où le Gouvernement a indiqué qu'il allait donner suite à cette proposition de loi, la Majorité du Conseil National avait demandé que le surloyer ne soit plus appliqué, pendant cette période transitoire. Le Conseil National réitère cette demande de suspendre cette mesure injustifiée et contre-productive, dont l'impact est insignifiant pour les recettes de l'Etat.

Dans ce même objectif de faciliter la création d'activité, le projet de centre d'affaires domaniaux demandé par la Majorité du Conseil National, très attendu par les jeunes entrepreneurs, dénommé MC Boost, répond à la volonté d'offrir des surfaces de bureaux, à des prix attractifs, pour les nationaux qui désirent entreprendre. La finalisation des devis pour les travaux d'aménagement de ce nouvel espace ayant été plus longue que prévue, il devrait finalement ouvrir au printemps prochain. Les élus continueront de suivre de près ce dossier, qui est important au vu de la pénurie de locaux de bureaux abordables à Monaco.

Toutes les initiatives que votre Rapporteur vient de détailler, visant à permettre l'ouverture des commerces de détail le dimanche, à imaginer des projets structurants ambitieux, à inciter le Gouvernement à avoir une politique volontariste de redynamisation des quartiers et à soutenir l'entrepreneuriat, ont pour objectif, à terme, le développement de l'économie et des recettes de l'Etat.

Dans le cadre de ce Budget Rectificatif, les dépenses d'équipement et d'investissements sont en hausse de 142,6 millions d'euros (soit + 32,4 %), pour atteindre 582,4 millions d'euros.

Si l'on prend en compte les reports de crédits de 50,1 millions d'euros, les crédits de paiement au titre des dépenses d'équipement progressent de 192,7 millions d'euros, les portant ainsi à 632,5 millions d'euros, soit pour la première fois, à un montant supérieur aux crédits inscrits au titre des dépenses de fonctionnement. Face à de telles sommes, et au vu de l'ampleur des chantiers déjà engagés, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale s'interroge sur la capacité des services du Gouvernement à suivre de manière très précise toutes ces opérations, afin d'éviter les défaillances, voire les malfaçons, les retards ainsi que les dérapages de budget, qui ont pu être constatés depuis plusieurs années.

En premier lieu, votre Rapporteur citera l'opération de l'Ilot Pasteur, très importante en ce qu'elle doit notamment accueillir le futur collège et des services administratifs, et parce qu'elle conditionne, aussi, le démarrage de la restructuration du Centre Commercial de Fontvieille et celle du quartier de l'Annonciade. En 5 ans, le budget de cette opération est passé d'une estimation de 277 millions d'euros à 361 millions d'euros, soit 84 millions d'euros supplémentaires, représentant une augmentation de 30 %. Lors des Commissions Plénières d'Etude consacrées aux grands travaux, le Gouvernement a expliqué que cette hausse est due à l'actualisation des coûts de construction et à la modification du programme du projet. Les élus considèrent qu'une augmentation aussi conséquente ne peut être imputée à ces deux seules explications et qu'elle n'est pas acceptable. En ce qui concerne les délais de livraison, ce projet initialement prévu pour 2020, semble avoir repris timidement depuis quelques jours. Le Gouvernement annonce désormais une livraison du collège en 2023 puis, de chacune des autres composantes de l'îlot, d'ici 2024. Ainsi, ce chantier accuse entre 3 et 4 ans de retard, selon les composantes du programme, ce qui est très regrettable, tant pour les collégiens de la Principauté, les enseignants et l'ensemble de la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, que pour l'ensemble des autres projets de construction qui ne peuvent démarrer.

En second lieu, les élus sont très inquiets de la situation du chantier du Nouvel Hôpital, qui accuse déjà, dans sa phase 1, un retard de 5 années. En effet, votre Rapporteur rappelle qu'après un appel d'offres pour la Maîtrise d'Œuvre, le lauréat a été désigné dès 2013. A cette époque, l'objectif était une mise en service globale en 2026. Or, la livraison de la phase 1, qui comprend une très grande partie des services d'hospitalisation, les urgences, les blocs opératoires, l'imagerie médicale, l'hémodialyse, ainsi que le parc de stationnement, attendue pour 2021, n'est désormais prévue que pour 2026. L'achèvement total de ce chantier est, quant à lui, envisagé pour 2032. Parallèlement à ces retards préjudiciables pour cet établissement de santé, les patients et l'ensemble du personnel, le Conseil National ne peut que déplorer l'envolée des coûts des travaux. En effet, il faut rappeler que le budget du Nouvel Hôpital était estimé à 668 millions d'euros en 2013. Au programme triennal d'équipement public 2019/2020/2021, l'estimation est portée à 795,7 millions d'euros, soit une augmentation de 127,7 millions d'euros, représentant une hausse de 19 % du coût total.

Par ailleurs, votre Rapporteur ne peut évoquer le Nouveau CHPG sans rappeler qu'afin de prévoir les sommes conséquentes nécessaires à sa construction, le Gouvernement a, par prudence, provisionné chaque année, depuis 2012, des montants qui atteignent aujourd'hui 305 millions d'euros. Étant donné le retard pris par le chantier, le Gouvernement a décidé de retirer l'inscription de 45 millions d'euros prévue au Budget Rectificatif 2019. Si l'on peut comprendre cette décision, il n'en demeure pas moins que les crédits nécessaires devront impérativement être prévus à l'avenir pour financer ce projet indispensable pour la qualité de l'offre de soins à Monaco. Dans l'intervalle, le financement du maintien à niveau de l'Hôpital actuel doit se poursuivre, afin que la qualité des soins reste à la hauteur de l'excellence de la Principauté dans ce domaine.

Citons un autre chantier en cours de grande envergure, celui dénommé « Entrée de ville/Jardin Exotique », qui comprend notamment un parking de dissuasion de 1820 places. Ce

projet, décidé en 2014, devait être livré en 2019, ce qui aurait sans aucun doute permis d'améliorer la circulation en Principauté. Malheureusement, cet équipement public, si crucial pour la mobilité, ne sera pas livré avant 2023. En ce qui concerne le coût de cette opération, il était estimé à 140 millions d'euros, lors de sa première inscription au budget de l'Etat. Sur ce Budget Rectificatif, il fait l'objet d'une inscription supplémentaire de 7,1 millions d'euros, afin de procéder à divers ajustements sur la base des échéances du contrat, tel qu'indiqué dans l'exposé des motifs du projet de loi, sans davantage de précisions. Le montant global au programme triennal d'équipement public 2019/2020/2021 pour ce projet est donc de 199,5 millions d'euros, soit une augmentation de 42% en 5 années.

Un autre parking réalisé sur la Darse Nord a connu un retard conséquent en partie dû à des problèmes techniques, qui ont conduit à une réduction du nombre de places de stationnement de 270 à 160, sans pour autant que le budget dédié à cette opération soit revu à la baisse.

Que dire, enfin, de la réalisation des logements domaniaux des Jardins d'Apolline, projet qui aura coûté dans un premier temps 87,9 millions d'euros, auxquels doivent être ajoutés 55 millions, afin de le réhabiliter entièrement, 5 ans après sa livraison, et une trentaine de millions pour le relogement temporaire des locataires !

Il est clair que la gestion des chantiers publics rencontre de très sérieuses difficultés depuis plusieurs années. Cette situation constitue une préoccupation majeure pour le Conseil National, aussi bien en termes de nuisances pour la qualité de vie, que de coûts financiers et, bien sûr, de délais pour disposer des équipements attendus. Le Conseil National n'a eu de cesse d'alerter le Gouvernement sur la répétition des problèmes rencontrés, Le Gouvernement a assuré le Conseil National d'avoir tiré les leçons des erreurs passées, d'avoir mis en place de nouvelles procédures avec notamment le choix des prestataires les « mieux-disants », plutôt que les « moins-disants » et d'avoir renforcé les équipes, en particulier sur le chantier du Nouveau C.H.P.G. Pourtant, le

Gouvernement a dû relancer l'appel d'offres pour les fondations de l'Îlot Pasteur l'an dernier. Il a également dû faire appel, en renfort, à un nouveau prestataire sur le chantier de l'Hôpital. Le Conseil National reste sceptique sur l'efficacité des moyens mis en œuvre par le Gouvernement pour prendre la juste mesure de ces problèmes récurrents. Alors que les crédits d'équipements dépassent pour la première fois les 600 millions d'euros pour une année d'exercice, le Conseil National considère qu'il est grand temps de revoir en profondeur la gestion et le suivi des chantiers publics. Il n'est plus tolérable de connaître, sur de trop nombreux chantiers, des dérapages dans le temps de plusieurs années et des surcoûts de 20 à 40 %, d'autant que les chantiers d'envergure sont de plus en plus nombreux. Ce constat est inquiétant. Le Conseil National attend du Gouvernement, dans le cadre de ces débats budgétaires, l'annonce de décisions fortes, permettant d'inverser cette tendance.

Au titre des projets structurants, votre Rapporteur tient, à présent, à souligner la nécessité d'optimiser les projets de restructuration des enceintes destinées à la pratique du sport. L'optimisation de nos constructions est un devoir d'intérêt général.

Par conséquent, les surfaces disponibles en Principauté étant de plus en plus rares, le Conseil National considère que toutes les opportunités d'implanter des installations sportives au sein des communes voisines, afin de compléter les équipements existants sur le territoire Monégasque, doivent être saisies.

A cet égard, le projet de réalisation d'un second terrain homologué au Devens, dédié à la pratique du football et du rugby, accompagné d'un parking de 300 places en infrastructure, est une solution à finaliser de par sa proximité. Le Gouvernement a indiqué au Conseil National que ce projet nécessite de trouver un accord avec la Commune de Beausoleil, car la surface foncière n'appartient pas à la Principauté. La Majorité attend que les discussions puissent

aboutir rapidement, dans la mesure où ce deuxième terrain, proche du Stade Prince Héritaire Jacques, présente l'intérêt de doubler la capacité d'accueil des installations existantes.

Votre Rapporteur, souhaite évoquer une autre possibilité d'implantation d'un stade, de vestiaires et de tribunes, sur la commune de Blausasc. Les élus sont prêts à voter les crédits nécessaires à la concrétisation rapide de ce projet.

En outre, cette même commune de Blausasc, a indiqué être favorable à la construction d'un refuge pour les animaux sur ses terrains. Ce projet d'abri pour la Société Protectrice des Animaux, dont nous parlons depuis tant d'années, est devenu une véritable urgence pour la qualité de la prise en charge des animaux recueillis. Il est essentiel aujourd'hui de trouver une solution, en finalisant une des pistes dans les communes limitrophes ou en envisageant une alternative d'un abri en Principauté, avant la fin de l'année.

Votre Rapporteur en vient à présent aux dépenses d'interventions publiques qui s'établissent à 325 millions d'euros, en progression de près de 6,2 millions d'euros, soit une hausse de 2% par rapport au Budget Primitif 2019. Les plus fortes évolutions concernent le domaine sportif pour 2 millions d'euros, le domaine sanitaire et social pour 1,7 millions d'euros et le domaine éducatif et culturel, pour 1 million d'euros.

S'agissant du domaine sportif, votre Rapporteur souhaite relever que, sur l'augmentation de 2 millions d'euros, 1,2 millions d'euros, soit 60 % des crédits, sont dévolus au seul tournoi international de boxe.

La Commission des Finances et de l'Economie Nationale s'étonne que, parallèlement à cette somme très importante dédiée à ce tournoi, l'enveloppe complémentaire dévolue aux associations sportives de Monaco, pour leurs frais de fonctionnement, ne s'élève, pour cette année, qu'à la somme de 180.000 euros, répartie entre 30 associations sportives qui ont présenté une demande d'augmentation de leur subvention au titre du fonctionnement. L'enveloppe complémentaire des subventions exceptionnelles s'élève, pour sa part à 190.390 euros. Ces

montants apparaissent faibles et disproportionnés au regard de la somme de 1,2 millions d'euros dévolue à la boxe.

Une telle situation n'est pas acceptable pour les Conseillers Nationaux, qui souhaitent que l'enveloppe globale destinée au sport associatif, soit significativement augmentée. Ils réitèrent, en outre, la demande faite par leurs représentants au sein de la Commission Nationale des Sports, que les montants arbitrés le soient sur des critères objectifs, de manière plus équitable et transparente. Ils demandent au Gouvernement l'application de ces critères, approuvés unanimement par la Commission Nationale des Sports.

En ce qui concerne le domaine sanitaire et social, le Conseil National a pu prendre connaissance, lors d'une Commission Plénière d'Etude, qui s'est tenue le 12 mars 2019, des résultats de l'étude commandée par le Gouvernement sur le coût de la dépendance, avec ses projections sur les 30 prochaines années. L'importance des sommes concernées et la rareté du foncier ne permettant de multiplier les constructions d'Etablissements pour personnes âgées, une refonte des critères d'accès à ces Etablissements paraissait légitime. Le Gouvernement a alors proposé de porter la condition d'antériorité de résidence à Monaco, pour accéder aux maisons de retraite de la Principauté, de 10 ans à 30 ou 40 ans. Après nos débats et une analyse objective des projections, le Gouvernement a décidé de porter la condition d'accès aux établissements à 30 ans de résidence, les Conseillers Nationaux considérant que la durée de 40 ans était excessive. Dans le même temps, sur la préconisation du Conseil National, le Gouvernement a assuré ne pas modifier les règles relatives à l'attribution de la prestation d'autonomie et n'exigera donc pas une durée particulière de résidence en Principauté pour pouvoir en bénéficier.

Par ailleurs, les élus ont insisté sur leur souhait de voir encouragé le maintien à domicile des personnes âgées, lorsque leur situation le permet et le plus longtemps possible.

En matière d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, appelés EHPAD, les Conseillers Nationaux se réjouissent de la décision de construire dans le quartier de Monte-Carlo, un nouvel établissement qui devrait ouvrir ses portes en 2025, et ce d'autant plus, qu'il s'agira d'une opération mixte, dans laquelle seront également prévus des logements pour nos compatriotes.

Au-delà de cette date, un autre EHPAD doit impérativement être programmé, afin de faire face à l'augmentation des besoins de places en établissements. A ce titre, la Majorité du Conseil National souhaite que soit privilégié l'emplacement de l'opération de l'Annonciade 2, afin de diversifier les lieux de vie pour nos aînés.

Enfin, nous avons pu évoquer, lors de cette Commission Plénière d'Etude, le fonds dépendance, dont la vocation est de sécuriser le haut niveau de prestations servies par l'Office de Protection Sociale en matière de dépendance, dans l'hypothèse de contextes budgétaires difficiles. Le fonds dépendance n'a pas pour objectif, pour les élus d'assumer, comme le Gouvernement a pu le laisser entendre, des dépenses relatives au développement de la e-santé ou la construction de nouveaux établissements. En effet, des crédits conséquents ont d'ores et déjà été prévus pour la transition numérique, qui doit, par ailleurs, apporter dans les années futures des solutions en matière de santé et de maintien à domicile, auxquelles le Conseil National est, bien évidemment, favorable. Quant aux financements de nouvelles maisons de retraite, ils doivent être prévus dans le cadre des budgets d'équipement.

Dans le domaine de la santé également, le Conseil National remercie le Gouvernement d'avoir porté la part des produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective, notamment scolaire de 20 % à 40 %, dès la rentrée de septembre 2019.

Votre Rapporteur en vient, à présent, aux dépenses de fonctionnement, qui s'élèvent à 595 millions d'euros, en augmentation de 1,9 % par rapport au Budget Primitif 2019. Parmi celles-ci, les dépenses de personnel évoluent à la hausse de 1,6 %, notamment pour permettre de nouveaux recrutements.

S'agissant du personnel de la Fonction Publique, la Majorité du Conseil National a demandé, au vu des résultats budgétaires prévisionnels, que le Gouvernement octroie la même prime de fin d'année que l'an dernier aux fonctionnaires et agents de l'Etat, aux retraités de la Fonction Publique et aux retraités Monégasques des Services Urbains. De même, il requiert la même prime qu'en 2018 pour le personnel non médical actif et retraité du Centre Hospitalier Princesse Grace. Le Gouvernement a fait savoir qu'il ne déciderait de l'octroi de cette prime qu'en fonction des résultats budgétaires constatés sur la fin de l'exercice et notamment en fonction du niveau des recettes réalisées. Suite à la réaction très vive de la Majorité du Conseil National qui a demandé très fermement cette mesure, le Gouvernement a finalement indiqué dans un courrier du 24 septembre 2019, qu'il allait octroyer la prime, à l'identique de l'an dernier, ce dont le Conseil National se réjouit.

S'agissant des retraites des fonctionnaires, le Gouvernement, s'appuyant sur les études d'actuaire réalisées par une société spécialisée, a présenté lors d'une Commission Plénière d'Etude, qui s'est tenue le 19 mars 2019, son diagnostic des montants nécessaires, à moyen et long terme, afin d'assurer la pérennité des retraites.

Lors de cette rencontre, des hypothèses d'évolution des conditions de départ existantes actuellement pour les fonctionnaires ont été également évoquées par le Gouvernement. Le Conseil National a indiqué qu'il n'accepterait aucune modification des conditions existantes, qui consisteraient en un recul social aujourd'hui, dans la mesure où les finances publiques ne connaissent aucune difficulté pour payer les retraites. En revanche, parce qu'ils ont le sens des responsabilités et qu'il est indispensable de sécuriser les retraites futures, les Conseillers

Nationaux souhaitent que le Gouvernement mette de côté les sommes jugées nécessaires en fonction des scénarii étudiés par les actuaires.

Le financement pour le futur des retraites des fonctionnaires est essentiel pour le Conseil National. Notre Assemblée et le Gouvernement ne sont pas en phase sur les moyens d'y parvenir. Le Conseil National souhaite privilégier la création, à terme, d'une véritable caisse de retraite indépendante. En effet, la proposition du Gouvernement tendant à isoler des sommes au sein du FRC, n'apporte pas la garantie que les sommes seront conservées pour le paiement des retraites pour des périodes où le budget ne pourrait plus assumer entièrement celui-ci. C'est pourquoi, ils ont demandé au Gouvernement d'étudier la création d'une caisse autonome indépendante, seule solution sûre et pérenne.

Par ailleurs, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale a relevé qu'au sein des dépenses de fonctionnement, 300.000 euros sont inscrits au Budget Rectificatif 2019 pour la formation professionnelle, essentiellement pour assurer des formations dispensées dans le cadre de la transition numérique. Les Elus soutiennent cette démarche et considèrent qu'il est primordial de former et d'accompagner au mieux les personnels de la Fonction Publique, afin que la transition numérique ambitieuse qui a été lancée, soit un réel succès.

Cette démarche a le plein soutien du Conseil National qui a d'ailleurs voté des crédits substantiels pour cette année 2019. A ce stade, les Conseillers Nationaux ont pu constater que les démarches qui ont fait l'objet de mise en place de télé-procédures, cette année, ne concernent pas suffisamment le quotidien des Monégasques et résidents.

Les élus insistent sur l'importance de développer des télé-services qui facilitent réellement le quotidien des usagers de l'Administration. En amont de cette démarche de dématérialisation, il est impératif de simplifier les procédures administratives et raccourcir les délais. Dans cette transition numérique, le Gouvernement doit penser en priorité à faciliter le

quotidien des usagers des services administratifs. Dans certains domaines, ces démarches dématérialisées, qui existent déjà chez nos voisins français, seraient un véritable gain de temps.

Votre Rapporteur citera par exemple les procédures suivantes : les demandes de bourses d'études, les inscriptions et le règlement de la cantine scolaire et les demandes de logement domanial.

Parallèlement à la simplification et à la rationalisation des démarches administratives, la Majorité du Conseil National demande la création d'un Pavillon du Service Public, qui regrouperait en un lieu unique les services publics et permettrait dès lors : d'une part, d'améliorer la communication entre les équipes et, d'autre part, de simplifier les formalités pour les usagers. Le Gouvernement avait indiqué lors de précédents échanges dans un premier temps qu'il était favorable à ce projet et que celui-ci pourrait être localisé sur l'Ilot Charles III. Le Conseil National s'étonne que, lors des séances privées de ce Budget Rectificatif, le Gouvernement semble remettre en question la nécessité de ce Pavillon. La Commission des Finances et de l'Economie Nationale souhaite bénéficier d'une clarification des intentions du Gouvernement à ce sujet.

Le Conseil National a salué la nomination, en 2018, de la Déléguée pour la promotion et la protection des droits des femmes, qui assure l'animation et la coordination du Comité dédié à cette mission. Plusieurs élues participent activement à ses travaux. Le Conseil National sera toujours favorable au vote des crédits nécessaires à ce Comité pour mener à bien ses missions contre les inégalités. Il réitère sa demande que ce poste de Déléguée soit positionné au niveau interministériel. Dans ce contexte, il sera particulièrement attentif aux résultats de l'étude en cours de l'IMSEE sur les inégalités salariales en Principauté et aux suites qui lui seront données.

Avant de conclure son Rapport, votre Rapporteur se doit de faire état de la très grande inquiétude du Conseil National, unanime, concernant la décision rendue par le Tribunal Suprême, dans le litige qui oppose un promoteur privé, à l'Etat, sur l'Esplanade des Pêcheurs, dans la

mesure où elle pourrait avoir des conséquences extrêmement lourdes pour les finances publiques. Les élus ne sauraient concevoir que des sommes importantes soient versées à un opérateur privé, sans aucune contrepartie pour l'Etat, et alors même qu'il s'agit de terrains publics. C'est pourquoi le Président Valeri et moi-même, tout d'abord dans un courrier au Ministre d'Etat, dès le 1<sup>er</sup> février dernier, lui avons rappelé que le Tribunal Suprême ayant tranché dans cette affaire, il ne restait, selon la décision rendue, au Gouvernement que deux possibilités : soit accepter d'indemniser le préjudice subi par le promoteur, dont un panel d'experts est en train d'évaluer le montant, soit négocier un accord amiable avec ce dernier. Nous insistions sur le fait qu'un accord aurait l'avantage d'éviter que l'Etat ne débourse des sommes importantes, sans aucune contrepartie en retour. Pour toute réponse, le Ministre s'est contenté, par courrier du 12 février, de nous indiquer qu'il s'était entouré des conseils d'éminents juristes. C'est pourquoi, dans une nouvelle lettre en date du 31 mai, à laquelle nous avons associé le Président de la Commission pour le suivi du Fonds de Réserve Constitutionnel, nous avons rappelé au Ministre d'Etat la grande préoccupation de l'ensemble des conseillers nationaux, et invité une nouvelle fois le Gouvernement à rechercher le meilleur accord possible pour toutes les parties. Il n'est pas pour nous acceptable d'envisager de puiser dans le budget de l'Etat ou pire encore dans le bas de laine du pays et des Monégasques que constitue le Fonds de Réserve Constitutionnel, des sommes potentiellement considérables, sans que le Gouvernement ait ne serait-ce qu'essayé d'entrer en négociation pour tenter de trouver une solution amiable. Face à l'absence de réponse du Ministre d'Etat à ce courrier, nous avons posé une question dans le cadre de la préparation du Budget Rectificatif. Cette fois-ci, le Gouvernement s'est contenté dans sa réponse, de nous indiquer, qu'« *une expertise judiciaire est en cours* », pour évaluer le montant qui va forcément impacter les finances publiques. Les réponses successives du Ministre d'Etat ne nous paraissent pas prendre la juste mesure des conséquences liées à cette affaire, qui font courir un risque sans précédent sur les finances publiques de notre pays. L'intérêt supérieur du pays commande

qu'enfin soit engagée une discussion pour tenter d'éviter une situation grave et unique en son genre dans l'histoire des finances de l'Etat. Si le Gouvernement ne le faisait pas, il en porterait seul la responsabilité.

Votre Rapporteur conclura son Rapport en mentionnant, comme il l'a indiqué en introduction, que ce Budget Rectificatif 2019 est bien plus qu'un simple budget d'ajustement.

Il constitue, tout d'abord, le début de la concrétisation du Plan national pour le logement, dans la mesure où les premiers crédits qui lui sont nécessaires y sont inscrits. Tout l'enjeu, pour les trois ans qui viennent, sera que les délais de livraison des appartements domaniaux, annoncés par le Gouvernement, soient respectés pour permettre de loger, dans les meilleures conditions et dans les temps prévus, nos compatriotes, dont la situation le justifie. Le respect de ces délais conditionnera, pour les trois années à venir, le vote des budgets par le Conseil National.

Dans ce Budget Rectificatif, ensuite, les dépenses d'équipement et d'investissement, atteignent, pour la première fois, 632 millions d'euros. Compte tenu de ce montant si important et des difficultés connues sur des constructions majeures, Jardins d'Apolline, Nouveau CHPG ou Ilot Pasteur notamment, le Conseil National est très préoccupé par la bonne conduite de ces chantiers. Il attend dorénavant une réelle maîtrise des coûts et des délais, une profonde refonte des procédures, un contrôle et un suivi des chantiers significativement renforcés, avec des contrôleurs en nombre et assermentés.

Enfin, dans le domaine si important de la qualité de vie, la volonté du Gouvernement doit impérativement se traduire par des décisions concrètes, qui produisent des résultats tangibles pour la population, à très court terme. Le Conseil National attend du Gouvernement, de façon urgente :

- que tous les chantiers publics et, dans les meilleurs délais tous les chantiers privés, soient équipés de sarcophages acoustiques et d'engins insonorisés, le Gouvernement devant montrer l'exemple, pour assurer la plus grande limitation des nuisances pour la population de Monaco,
- qu'un phasage des chantiers privés, et publics si nécessaire, soit réalisé, c'est-à-dire un report dans le temps d'un certain nombre de ces chantiers, comme le permet l'article 10 de l'Arrêté Ministériel n° 2018-1117 qui dispose que, « *En présence de circonstances particulières, notamment en raison du nombre de chantiers ouverts simultanément, de leur niveau d'avancement, de leur emplacement, ou de la localisation particulière d'un chantier, le Ministre d'État pourra, par voie d'arrêté ministériel, prendre toutes les mesures nécessaires à l'intérêt général et proportionnées à la préservation de la qualité de vie de la population avoisinante* ».

Le Conseil National demande aussi la prise de mesures tangibles, limitant l'impact des travaux de voirie sur la circulation. Les axes principaux ne doivent plus être paralysés et des solutions techniques doivent être mises en œuvre pour maintenir la circulation dans des conditions normales aux heures de pointe. Les résidents ne peuvent plus accepter les conditions dans lesquelles ont été réalisés les travaux de voirie au boulevard du Jardin d'Exotique.

Le Conseil National attend du Gouvernement des réponses claires sur l'ensemble des mesures liées à l'amélioration de la qualité de vie, dont les élus tiendront le plus grand compte pour se déterminer lors du vote, qui interviendra le 17 octobre prochain, à la fin de l'examen de ce Budget Rectificatif 2019.